

**8 mars :**

**Pour nos salaires – contre les discriminations et les violences sexistes**

# **L'égalité c'est bon pour toutes et tous !**



Le 8 mars c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Cette journée commémore le 8 mars 1917 où, se mettant en grève pour le pain et la paix, les ouvrières de Petrograd marquaient le début de la révolution russe.

Plus d'un siècle de luttes syndicales et féministes plus tard, si bien des avancées ont été arrachées, nous sommes encore loin de l'égalité réelle. Ainsi dans le secteur social et médico-social, secteur essentiellement féminin, les salaires restent particulièrement bas. Pour revaloriser ces métiers, il faut exiger que la loi soit enfin appliquée, car elle prévoit l'égalité de salaire pour un travail égal, mais aussi pour un travail de valeur égale.

## **Pour nos salaires ! 300 euros pour toutes et tous ! Non au salaire au mérite !**

Or, dans le secteur social et médico-social à but non-lucratif, le salaire mensuel brut moyen est de 1660 euros pour la catégorie employés (soit à peine au dessus du SMIC fixé à 1603,12 euros), soit près de 100 euros de moins que pour le salaire moyen de cette catégorie dans l'ensemble du secteur privé (1750 euros). Et pour les « catégories intermédiaires », c'est-à-dire la grande masse du personnel (assistantes sociales, éducateurs et M.E., comptables, personnel éducatif...) le salaire moyen est de 2122 euros mensuels bruts contre 2550 dans l'ensemble du secteur privé. Et encore faudrait-il préciser que nos salaires moyens incluent des primes comme celles des heures travaillées les dimanches et jours fériés, le surclassement internat, etc.

**Les annonces de Castex d'une augmentation de 183 euros ne changent rien fondamentalement. Non seulement ces 183 euros sont loin du compte en ce qui concerne le gel des salaires que notre secteur subit depuis 20 ans, mais en plus en sont exclus bien des métiers comme les secrétaires, les comptables, les maîtresses de maison, les Assistantes Familiales, le personnel d'entretien, les surveillantes et surveillants de nuit, etc.**

**Alors oui, que ce 8 mars soit l'occasion de revendiquer la revalorisation des métiers à prédominance féminine, soit dans notre secteur, une hausse de 300 euros mensuels nets pour toutes et tous, quelque soit le métier et le financeur et ce sans aucune contrepartie !**

Et alors que les syndicats patronaux attaquent nos conventions collectives, cherchent à casser les grilles de salaires basées sur des critères objectifs comme le diplôme ou l'ancienneté pour imposer le salaire au mérite, nous rappelons notre attachement à nos droits garantis par nos conventions collectives. **Le salaire au mérite, c'est justement la porte ouverte à toutes les discriminations, notamment sexistes, en matière de rémunération !**

## Au travail comme ailleurs, halte aux violences contre les femmes !

Selon une étude de « The Lancet » publié début 2022, 27 % des femmes dans le monde ont été victimes de violences conjugales. La lutte contre les violences faites aux femmes doit se mener partout, dans les familles, dans les rues, mais aussi dans les entreprises !

Pour ce 8 mars 2022, nous revendiquons, dans chaque entreprise, la prise en compte des violences domestiques et des mesures afin de protéger les salariées qui en seraient victimes conformément à l'article 10 de la convention et la recommandation de l'Organisation Internationale du Travail, avec notamment l'octroi de jours de congés supplémentaires pour effectuer les démarches nécessaires pour porter plainte, d'éventuelles soins psychologiques, rechercher un logement, etc.



Et les violences sexistes, c'est aussi dans les lieux de travail qu'elles s'exercent. Ainsi, selon une étude de 2017, en France, 80% des femmes salariées déclarent avoir subi du sexisme au travail au cours de leur vie professionnelle et une femme sur cinq déclare avoir été victime de harcèlement sexuel au travail. Ce ne sont pas des violences à banaliser, bien au contraire. **Ce 8 mars, c'est aussi l'occasion, de revendiquer de partout, la reconnaissance de ces violences comme risque professionnel et la mise en place de véritables plans de prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail.**

## Tout comme la lutte contre le racisme, la lutte contre le sexisme nous concerne toutes et tous.

*Alors pour ce 8 mars, toutes et tous dans la rue pour obtenir l'égalité et de nouveaux droits pour les femmes et pour tous, contre les discriminations et les violences faites aux femmes et l'augmentation générale des salaires dans les métiers à prédominance féminine comme dans le social / médico-social.*

## Rassemblement le 8 mars 2022 à 17 heures Esplanade des Droits de l'Homme à Besançon

